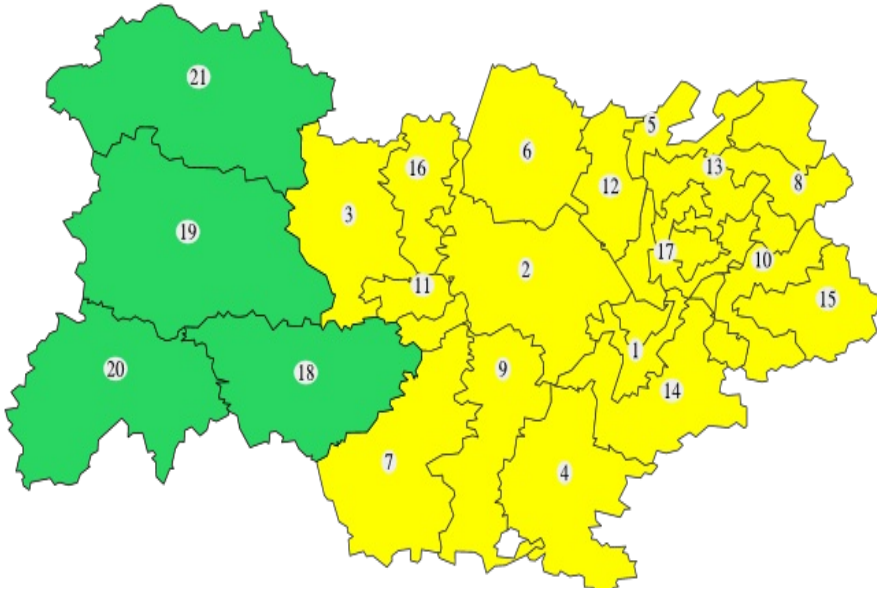


>> Vigilances



Pas de vigilance particulière

Vigilance jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
3	Contreforts Massif Central	PM10	50
16	Zone des Coteaux	PM10	50
11	Bassin Stéphanois	PM10	50
7	Ouest Ardèche	PM10	50
9	Vallée du Rhône	PM10	50
2	Bassin Lyon Nord-Isère	PM10	50
4	Est Drôme	PM10	50
6	Ouest Ain	PM10	50
12	Zone Alpine Ain	PM10	50
14	Zone Alpine Isère	PM10	50
1	Bassin Grenoblois	PM10	50
15	Zone Alpine Savoie	PM10	50
10	Vallée Maurienne Tarentaise	PM10	50
17	Zone urbaine des Pays de Savoie	PM10	50
13	Zone Alpine Haute-Savoie	PM10	50
8	Vallée de l'Arve	PM10	50
5	Bassin Lémanique	PM10	50

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Mardi 23 février, l'épisode de poussières désertiques se décale progressivement vers l'est de la région où les concentrations de particules PM10 sont en nette augmentation ce matin. Sur les zones du centre, toutefois, les niveaux restent hauts et de nouveaux dépassements du seuil d'information et recommandations ne peuvent être exclus. La vigilance pollution sur la partie rhônalpine de la région est donc maintenue et ce, sur les mêmes zones qu'hier en raison de la difficulté de prévision de ce genre de phénomènes. Mercredi 24 février, le phénomène devrait perdre en intensité et continuer sa progression vers l'est. La qualité de l'air devrait par conséquent progressivement s'améliorer, notamment sur le centre de la région. Toutefois, les concentrations pourraient rester assez élevées localement, sur les zones alpines principalement.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain mercredi 24 février à 13h30.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type mixte**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez les activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Évitez de brûler vos déchets verts



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes